

La chaleur

 Attention, le soleil brûle et peut causer de graves problèmes

SALARIÉ



- Je porte des vêtements couvrants, une casquette ou un casque et des lunettes,
- Lors des pauses, je recherche l'ombre,
- Je bois régulièrement de l'eau,
- En cas d'insolation (*maux de tête, nausées, sensation de grande fatigue*), d'une modification d'un grain de beauté ou d'une lésion qui ne guérit pas, je consulte un médecin.



EMPLOYEUR



- Je dois évaluer les risques,
- J'organise le travail pour éviter les expositions au soleil aux heures les plus chaudes,
- Je mets à disposition, au minimum 3 litres d'eau par salarié et par jour (*Code du Travail*), ainsi qu'un lieu de repos frais et j'incite mes salariés à l'utiliser,
- Je fournis à mes salariés les Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés.



Le ciment

 Le ciment peut rendre malade :
dermite, rhinite, bronchite chronique...



SALARIÉ



- J'utilise des Équipements de Protection Individuelle (EPI) comme les gants, les lunettes, le masque, les vêtements couvrants...
- Je me protège les mains avec une crème protectrice,
- Je me lave les mains régulièrement et surtout avant de manger, de boire et de fumer,
- En cas de contact avec le ciment, je me rince immédiatement.



EMPLOYEUR



- Je dois évaluer les risques,
- Je me procure la Fiche de Données de Sécurité (FDS) du produit,
- Je vérifie la date de péremption des sacs,
- Je mets à disposition de mes salariés un point d'eau.



Chute d'échelle

 Les chutes d'échelle ou d'escabeau sont aussi graves que les autres !

SALARIÉ



- Les échelles et escabeaux sont des moyens d'accès au poste de travail,
- Quelle que soit la hauteur de travail, je choisis le bon matériel,
- L'utilisation d'une plate-forme individuelle est confortable et sécurisante.



EMPLOYEUR



- Je dois évaluer les risques,
- J'informe mes salariés que les échelles et les escabeaux ne sont pas des postes de travail,
- Je dois fournir le matériel adapté.

Chute de toit

 Chute de toit : danger de mort !

SALARIÉ



- Je monte les protections collectives en sécurité avec une nacelle ou un harnais,
- Je vérifie qu'elles soient toujours en place quotidiennement,
- Je remplace les éléments manquants,
- Je signale à mon employeur tout risque de glissade : pluie, givre...



EMPLOYEUR



- Je dois évaluer les risques
- Je prépare le chantier (*voies d'accès, stabilisation terrain...*),
- Je privilégie les protections collectives les plus sécurisantes (*nacelle, échafaudage...*),
- Je prévois aussi les protections individuelles,
- Je m'assure que mes salariés soient correctement formés et travaillent en sécurité.



Les Agents Chimiques Dangereux

 Les produits chimiques peuvent causer :
des brûlures, des intoxications, des cancers ...

SALARIÉ



- Je lis l'étiquette du produit que j'utilise et je respecte les conseils d'utilisation,
- Je ventile mon lieu de travail,
- J'utilise les gants et masques adaptés,
- Après un transvasement, je m'assure que le bidon est étiqueté,
- Je referme toujours mon bidon de produit chimique pour ne pas respirer les vapeurs toxiques,
- Je ne me lave jamais les mains avec du solvant ou autre nettoyant pour pinceau, mais avec un savon adapté,
- Je ne mange pas, je ne bois pas, je ne fume pas sur le chantier.



EMPLOYEUR



- Je dois évaluer les risques,
- Je me procure les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et je les conserve,
- J'adresse les FDS à mon Service de Santé au Travail,
- Je demande à mon fournisseur un produit moins dangereux si besoin,
- Je mets à disposition un point d'eau et une trousse de secours,
- Je fournis des gants et des masques adaptés aux produits utilisés,
- Je mets à disposition des savons adaptés.

Les addictions

 Alcool, drogue, médicaments = problème de comportement
= risque professionnel

SALARIÉ

- Je fais attention à ce que je consomme, même la veille d'un jour de travail : alcool, drogue, médicaments,
- Si je suis témoin d'une situation à risque, j'échange avec mes collègues, mes responsables...
- Si je vois un collègue en difficulté, je lui propose mon aide pour éviter que la situation de travail ne se dégrade.



EMPLOYEUR

- Je dois évaluer les risques,
- Je définis les règles dans mon entreprise (*règlement intérieur, conduite à tenir...*),
- J'informe les salariés des mesures de prévention,
- Je suis attentif aux changements de comportements des salariés.



Les poussières de bois

 Attention cancers !

SALARIÉ



- J'évite l'utilisation de la soufflette et le balayage à sec,
- Je nettoie l'atelier à l'aspirateur,
- J'utilise un masque respiratoire FFP3 le plus souvent possible,
- Après le travail, je me rince les fosses nasales avec du sérum physiologique,
- En cas de nez bouché, qui coule, qui saigne, je consulte mon médecin traitant et j'informe mon médecin du travail.



EMPLOYEUR



- Je dois évaluer les risques,
- J'installe le système d'aspiration à l'extérieur,
- Je fais contrôler les niveaux d'empoussièrement et je fais vérifier l'efficacité du captage des poussières,
- Je fournis des aspirateurs avec des filtres Très Haute Efficacité (HEPA) et je les change régulièrement.



Les vibrations

 Les vibrations font mal : attention au dos !

SALARIÉ



- Je règle mon siège en fonction de mon poids,
- J'adapte ma vitesse,
- Je signale tout dysfonctionnement de mon véhicule,
- Je bois de l'eau régulièrement.



EMPLOYEUR



- Je dois évaluer les risques,
- Je privilégie l'achat des engins conformes à la réglementation sur les vibrations,
- J'entretiens régulièrement les engins : pneus, suspensions, systèmes de réglage...
- Je m'assure de la bonne préparation et de l'entretien des voies de circulation,
- Je change le siège si besoin.

